

Avis public

Montréal-Nord

Montréal 

AVIS DE PROMULGATION

Avis public est, par la présente, donné que les Règlements suivants ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

Règlement sur les tarifs, exercice financier 2007 (RGCA07-10-0001), adopté à la séance du 15 novembre 2006;

Règlement sur la taxe relative aux services, exercice financier 2007 (RGCA07-10-0002), adopté à la séance du 9 novembre 2006;

Ces deux règlements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Règlement n° 1514-4 afin de modifier l'article 68 du Règlement n° 1514 sur les nuisances en matière d'environnement et de salubrité sur le territoire de la ville, adopté à la séance du 15 novembre 2006;

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Lesdits Règlements sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être vus.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 22 novembre 2006.

Marie Marthe Papineau, avocate,
Secrétaire d'arrondissement